

LIQUINE
CHAUFFE-EAU D'APPOINT

Sauter



LIQUINE

Nous vous remercions d'avoir choisi ce chauffe-eau SAUTER et de nous avoir ainsi témoigné votre confiance.

Veillez lire attentivement cette notice de façon à :

- rendre votre installation conforme aux normes,
- optimiser les performances de fonctionnement de votre appareil.

Notre responsabilité ne saurait être engagée pour des dommages causés par une mauvaise installation ou par le non-respect des instructions se trouvant dans ce document.



AVERTISSEMENTS GÉNÉRAUX

Cet appareil n'est pas prévu pour être utilisé par des personnes (y compris les enfants) dont les capacités physiques, sensorielles ou mentales sont réduites, ou des personnes dénuées d'expérience ou de connaissance, sauf si elles ont pu bénéficier, par l'intermédiaire d'une personne responsable de leur sécurité, d'une surveillance ou d'instructions préalables concernant l'utilisation de l'appareil. Il convient de surveiller les enfants pour s'assurer qu'ils ne jouent pas avec l'appareil. Cet appareil peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 8 ans et par des personnes ayant des capacités physiques, sensorielles ou mentales réduites ou dénuées d'expérience ou de connaissance, s'ils (si elles) sont correctement surveillé(e)s ou si des instructions relatives à l'utilisation de l'appareil en toute sécurité leur ont été données et si les risques encourus ont été appréhendés. Les enfants ne doivent pas jouer avec l'appareil. Le nettoyage et l'entretien par l'utilisateur ne doivent pas être effectués par des enfants sans surveillance.

INSTALLATION

ATTENTION : Produit lourd à manipuler avec précaution.

- 1/ Installer l'appareil dans un local à l'abri du gel (4°C à 5°C minimum).
- 2/ La destruction de l'appareil par surpression due au blocage de l'organe de sécurité est hors garantie,
- 3/ S'assurer que la cloison est capable de supporter le poids de l'appareil rempli d'eau,
- 4/ Prévoir une aération du local d'installation. La température de ce local ne devra pas dépasser 35°C.
- 5/ Dans une salle de bain ne pas installer ce produit dans les volumes V0 et V1 (voir fig.1). Les modèles sous-évier doivent être installés en dehors des volumes V0, V1 et V2.
- 6/ Placer l'appareil dans un lieu accessible.
- 7/ Se conformer aux figures d'installation pour le montage.
- 8/ Fixation d'un chauffe-eau: pour permettre l'entretien et la maintenance, laisser impérativement un espace libre de 300 mm en face du chauffe-eau.

9 / Il est impératif d'installer un bac de rétention sous le chauffe-eau lorsque celui-ci est positionné dans un faux plafond, des combles ou au-dessus de locaux habités. Une évacuation raccordée à l'égout est nécessaire.

10/ Ce produit est destiné pour être utilisé à une altitude maximale de 3000 m.

11/ Installer obligatoirement à l'abri du gel un organe de sécurité (ou tout autre dispositif limiteur de pression), neuf, de dimensions 1/2 " et de pression 0,7 MPa (7 bar) sur l'entrée du chauffe-eau, qui respectera les normes locales en vigueur.

12/ Le dispositif de vidange du groupe de sécurité doit être mis en fonctionnement périodiquement (au moins une fois par mois). Cette manœuvre permet d'évacuer d'éventuels dépôts de tartre et de vérifier qu'il ne soit pas bloqué.

13/ Un réducteur de pression (non fourni) est nécessaire lorsque la pression d'alimentation est supérieure à 0,5 MPa (5 bar) qui sera placé sur l'alimentation principale.

14/ Raccorder l'organe de sécurité à un tuyau de vidange, maintenu à l'air libre, dans un environnement hors gel, en pente continue vers le bas pour l'évacuation de l'eau de dilatation de la chauffe ou l'eau en cas de vidange du chauffe-eau.

15/ Vos tuyauteries doivent pouvoir supporter 100°C et 1MPa (10 bar).

16/ Dans le cas d'utilisation de tuyaux PER, la pose d'un régulateur thermostatique en sortie de chauffe-eau est fortement conseillée. Il sera réglé en fonction des performances du matériau utilisé.


17/ Vidange : Couper l'alimentation électrique et l'eau froide, Ouvrir les robinets d'eau chaude puis manœuvrer la soupape de vidange de l'organe de sécurité. REMARQUE : Pour les chauffe-eau sous-évier, déconnecter l'hydraulique et le retourner pour la vidange.

18/ Avant tout démontage du capot, s'assurer que l'alimentation est coupée pour éviter tout risque de blessure ou d'électrocution.

19/ L'installation électrique doit comporter en amont de l'appareil un dispositif de coupure omnipolaire (disjoncteur, fusible)

conformément aux règles d'installation locales en vigueur (disjoncteur différentiel 30mA).

20/ Si le câble est endommagé, il doit être remplacé par un câble ou un ensemble spécial disponible auprès du fabricant ou du SAV.

21/ La mise à la terre est obligatoire. Une borne spéciale portant le repère  est prévue à cet effet.

22/ Les produits présentés dans cette notice sont susceptibles d'être modifiés à tout moment pour répondre à l'évolution des techniques et normes en vigueur. Ces appareils sont conformes aux directives 2014/30/UE concernant la comptabilité électromagnétique, 2014/35/UE concernant la basse tension, 2011/65/UE concernant la ROHS et au règlement 2013/814/UE complétant la directive 2009/125/EC pour l'écoconception.

23/ Ne jetez pas votre appareil avec les ordures ménagères, mais déposez-le à un endroit assigné à cet effet (point de collecte) où il pourra être recyclé.

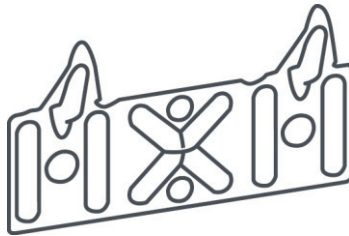


24/ La notice de cet appareil est disponible auprès du service client (coordonnées en fin de notice).

CONTENU DU COLIS



Notice



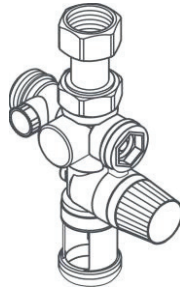
Plaque de Fixation



Raccord diélectrique 1/2"

ACCESSOIRES OBLIGATOIRES A PREVOIR

Groupe de sécurité
NEUF



Sortie de
câble murale



Siphon



Système de
fixation (Ø10
mini)

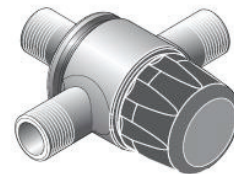


ACCESSOIRES OPTIONNELS

Réducteur de
pression



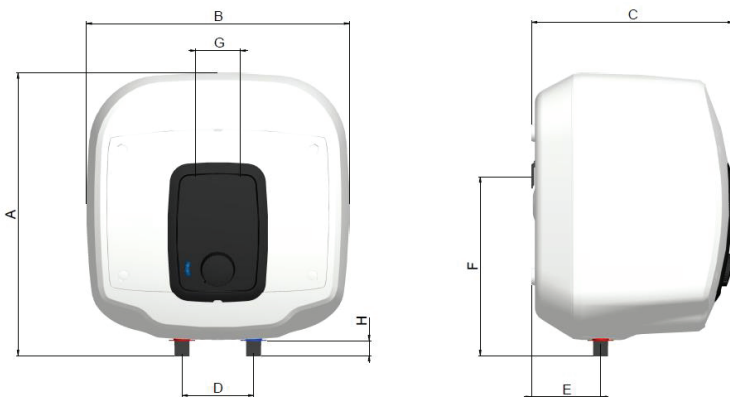
Limiteur de
température



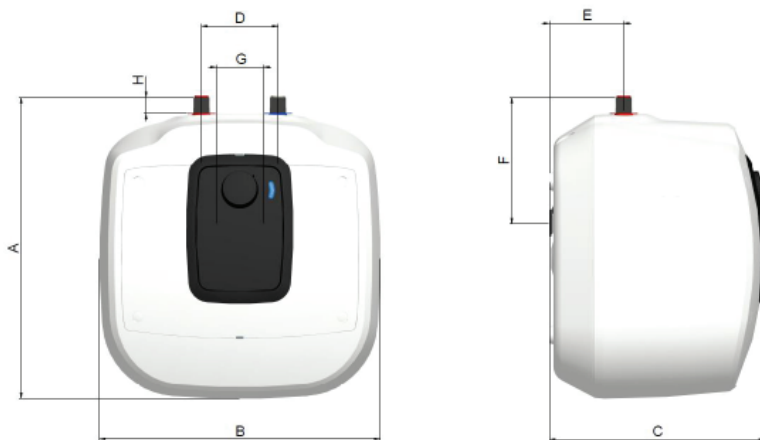
CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

CAPACITE (L)	PUISSANCE (W)	ALIMENTATION (V)	TEMPS DE CHAUFFE	DIMENSIONS (MM)								POIDS NU (KG)
				A	B	C	D	E	F	G	H	
10L sur-évier	2000	230V MONOPHASE	19 min	394	367	281	100	98	245	62	20	7
10L sous-évier				394	367	281	100	98	164	62	20	7
15L sur-évier			28 min	394	367	324	100	98	245	62	20	8,1
15L sous-évier				394	367	324	100	98	165	62	20	8,1
30L sur-évier			56 min	472	446	406	100	115	300	62	20	11,7

MODELE SUR EVIER



MODELE SOUS EVIER

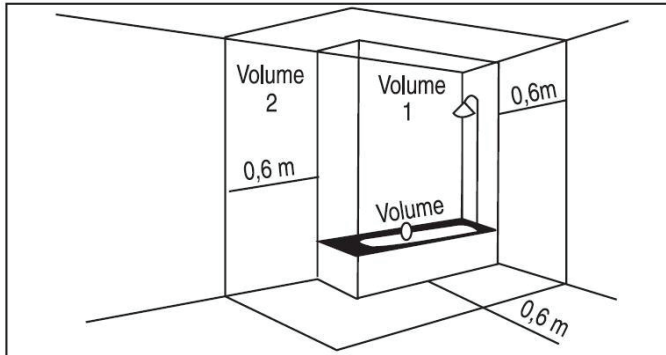


MISE EN PLACE

Installer l'appareil dans un local à l'abri du gel.

- Pour la fixation de l'appareil, s'assurer que la cloison est capable de supporter le poids de l'appareil rempli d'eau (un chauffe-eau 30 litres pèse environ 40 kg une fois rempli).
- Si l'appareil doit être installé dans un local humide ou un emplacement dont la température ambiante est en permanence à plus de 35°C, prévoir une aération de ce local.
- Installation dans la salle de bains : 4 volumes sont définis pour implanter des appareils suivant leurs caractéristiques. Nos chauffe-eau électriques peuvent être installés :
 - pour les produits sur-évier, en dehors des volumes 0 et 1,
 - pour les produits sous-évier, en dehors des volumes 0, 1 et 2,

ci-dessous référencés, selon leur classe suivant **les consignes d'installation de la norme NF C15-100, tableau 701A et règle 701, figure 701A et 701B. (FIG. 1 ci-dessous)**

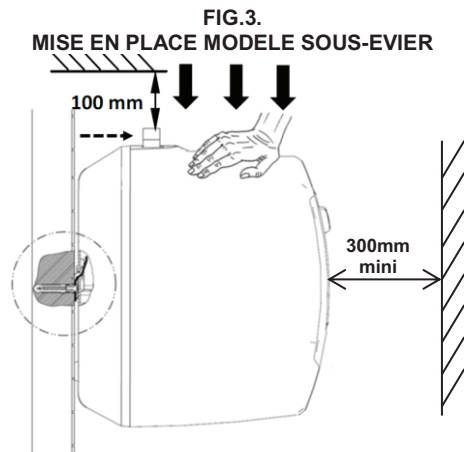
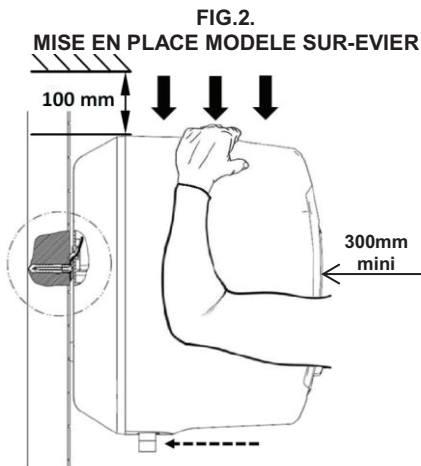


(FIG.1)

FIXATION D'UN APPAREIL

Fixation murale : fixer l'étrier sur le mur à l'aide de goujons M6, préalablement scellés et d'écrous M6.

On ne peut pas inverser le sens de montage d'un chauffe-eau sous-évier ou sur-évier. (FIG. 2 et 3 ci-dessous).



RACCORDEMENT HYDRAULIQUE

Avant de procéder au raccordement hydraulique, il est absolument indispensable de bien nettoyer les tuyauteries d'alimentation afin de ne pas risquer d'introduire dans la cuve du chauffe-eau des particules métalliques ou autres.

Ne pas raccorder directement aux canalisations en cuivre les tubes eau chaude (repère rouge) et eau froide (repère bleu) du chauffe-eau; pour éviter les couples galvaniques fer/cuivre. Il est obligatoire d'équiper le tube eau chaude d'un raccord diélectrique (fourni avec l'appareil) et le tube eau froide d'un groupe de sécurité (sauf en écoulement libre avec robinetterie spécifique). Dans le cas d'utilisation de tuyaux PER, la pose d'un régulateur thermostatique en sortie de chauffe-eau est fortement conseillée. Il sera réglé en fonction des performances du matériau utilisé.

En cas de corrosion des filetages des tubes non équipés de ces protections, notre garantie ne pourrait être appliquée.

Quel que soit le type d'installation, elle doit comporter un robinet d'arrêt sur l'alimentation d'eau froide, en amont du groupe de sécurité.

L'installation doit comporter un réducteur de pression si la pression d'alimentation est supérieure à 0,5 MPa (5 bar). **Le réducteur de pression doit être monté au départ de la distribution générale.** Une pression de 0,3 à 0,4 MPa (3 à 4 bar) est recommandée.

Un chauffe-eau à accumulation peut être utilisé de deux façons :

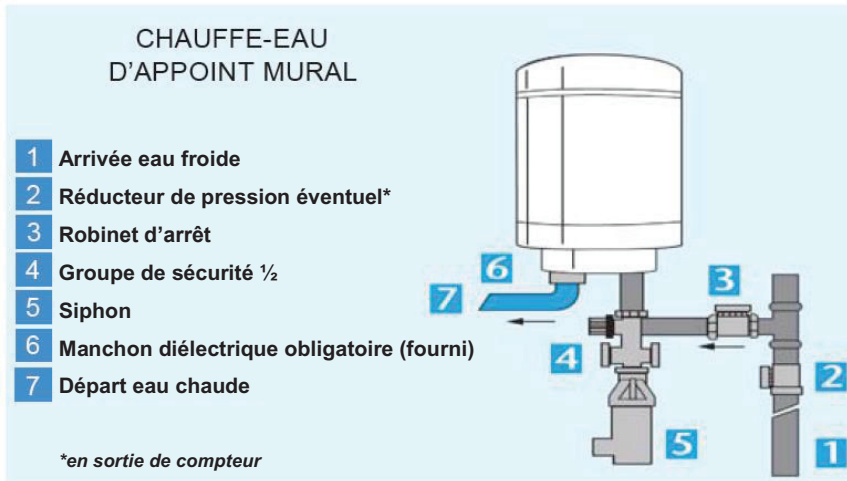
1 - sous pression quand il doit desservir plusieurs postes d'eau.

L'installation doit être effectuée avec un groupe de sécurité taré à 0,7 MPa - 7 bar (non fourni), neuf, de dimensions appropriées à la capacité (petites capacités : 1/2"), et portant la marque NF (norme NF EN 1487).

Son installation doit être faite rigoureusement selon les schémas ci-après (fig. 4).

Il est obligatoire de placer le groupe de sécurité directement sur l'entrée d'eau froide, et à l'abri du gel.

Raccorder l'organe de sécurité à un tuyau de vidange, maintenu à l'air libre, dans un environnement hors gel, en pente continue vers le bas pour l'évacuation de l'eau de dilatation de la chauffe ou l'eau en cas de vidange du chauffe-eau. Ceci implique que le tube de vidange ait un diamètre adapté au débit. Actionner la vanne de vidange du groupe de sécurité dès sa mise en œuvre pour s'assurer que la soupape ne soit pas collée.



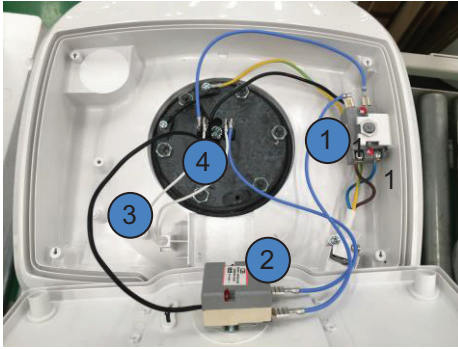
(FIG.4)

2 - en écoulement libre, pour alimenter un seul point d'eau : Ce type d'installation est spécialement adapté aux chauffe-eau de la gamme des petites capacités de 10, 15 et 30L sur-évier, lorsqu'ils ne peuvent être installés sous pression. L'installation doit être réalisée avec un robinet mélangeur spécifique. Dans ce cas, il n'y a pas lieu d'utiliser un groupe de sécurité.

Il est normal que cela goutte par la robinetterie, lors des périodes de chauffe.
Ne pas obstruer l'écoulement.

ATTENTION : si votre tuyauterie n'est pas en cuivre (PER, multicouche,...), il est obligatoire d'installer une canalisation en cuivre d'une longueur minimale de 50cm (DTU 60.1) et/ou un limiteur de température en sortie d'eau chaude de votre chauffe-eau.

BRANCHEMENT ELECTRIQUE



- 1 – Coupe-circuit thermique
- 2 – Thermostat de régulation
- 3 – Voyant de chauffe
- 4 – Élément chauffant blindé

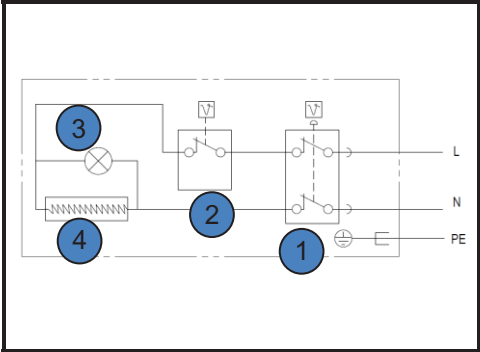



Schéma électrique normalisé

N= Neutre (bleu) / L = Phase (Marron)
PE = Mise à la terre (Vert-Jaune)

Le chauffe-eau ne peut être branché et fonctionner que sur un réseau à courant alternatif.

LE RACCORDEMENT DE L'ALIMENTATION S'EFFECTUE SUR LES PARTIES DENUDEES DU CORDON ELECTRIQUE OU SUR L'ENTREE DU COUPE-CIRCUIT THERMIQUE (EN CAS DE RETRAIT DU CORDON) ET EN AUCUN CAS SUR LA RESISTANCE OU À LA SORTIE DU THERMOSTAT.

- Le chauffe-eau est pré-câblé et doit être relié à une canalisation fixe ou une gaine annelée normalisée jusqu'au logement calibré du capot par un câble rigide (section des conducteurs : minimum 2,5 mm²).

- La mise à la terre est obligatoire. Une borne spéciale portant le repère  est prévue à cet effet. **Ce raccordement est obligatoire.**
- L'installation doit comporter en amont du chauffe-eau un dispositif de coupure omnipolaire (disjoncteur, porte fusible...) avec une distance d'ouverture des contacts d'au moins 3 mm.

MISE EN SERVICE

NE JAMAIS METTRE SOUS TENSION LE CHAUFFE-EAU SANS EAU.

Avant de mettre le chauffe-eau sous tension, le remplir complètement d'eau en ayant auparavant ouvert les robinets d'eau chaude; ne refermer ceux-ci que lorsque l'écoulement s'effectue régulièrement et sans bruit de tuyauterie (purge complète de l'air et nettoyage des tuyauteries). Lorsque le remplissage est terminé, mettre l'appareil sous tension et attendre environ 60 minutes (pression de l'installation atteignant 0,7 MPa -7 bar).

VOYANT BLEU : témoin de chauffe.

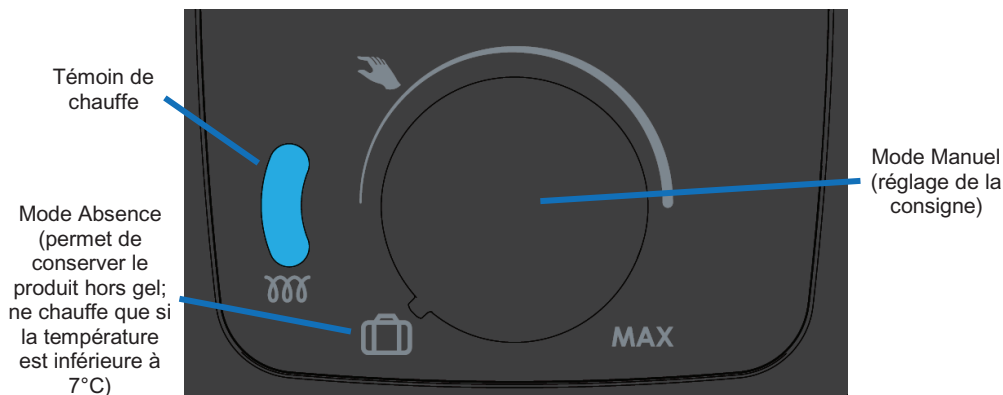
Pendant les périodes de chauffe, l'eau contenue dans la cuve se dilate et une partie de cette eau s'échappe sous forme de goutte à goutte par la vidange (environ 3% de la capacité par cycle de chauffe). Il n'y a pas lieu de s'inquiéter, ce phénomène est absolument normal. Dans le cas d'une

installation en étage, mettre un bac de rétention sous le chauffe-eau avec évacuation. Dans le cas d'un adoucisseur, la dureté de l'eau doit impérativement rester supérieure à 15°f.

▲ Vérifier que:

- Le témoin de chauffe s'allume.
- Un goutte à goutte s'écoule par la vidange.
- Le robinet de vidange du groupe de sécurité fonctionne bien, le basculer de la position vidange à la position arrêt et réciproquement afin d'éliminer tous les déchets éventuels.
- Le joint de bride est bien étanche, resserrer raisonnablement si nécessaire. (Serrer les écrous en vis-à-vis à 1 kg.m).
- Le chauffe-eau fonctionne bien après la première mise en température. Le thermostat doit couper après la chauffe de l'appareil (voir temps de chauffe de l'appareil **page 5**). Pendant la chauffe et suivant la qualité de l'eau, les chauffe-eau blindés peuvent émettre un bruit de bouillonnement; ce bruit est normal et ne traduit aucun défaut de l'appareil.

INSTRUCTIONS D'UTILISATION



Dans le but d'optimiser la consommation d'énergie, le thermostat a été réglé pour que la température de l'eau dans le chauffe-eau soit limitée à 65° C ($\pm 5^\circ\text{C}$) ; la résistance à la corrosion et à l'entartrage s'en trouve améliorée. Il vous est possible de modifier ce réglage par la molette du thermostat (plage de réglage : hors gel à 65°C). Diminuer la température de réglage contribue à diminuer les dépôts de calcaire. Le témoin de fonctionnement reste allumé uniquement pendant la phase de chauffe.

Le thermostat ne doit sous aucun prétexte subir d'éventuels réglages ou réparations en dehors de nos usines à l'exception du réglage normal par rotation de la molette. **Le non respect de cette clause supprime le bénéfice de la garantie.**

ENTRETIEN

PERIODIQUEMENT (AU MOINS UNE FOIS PAR MOIS), IL EST NECESSAIRE DE METTRE PENDANT QUELQUES SECONDES LE GROUPE DE SECURITE EN POSITION DE VIDANGE. CETTE MANOEUVRE PERMET D'EVACUER D'EVENTUELS DEPOTS POUVANT A LA LONGUE OBSTRUER LA SOUPE DU GROUPE DE SECURITE. LE NON RESPECT DE CETTE REGLE D'ENTRETIEN PEUT ENTRAINDER UNE DETERIORATION DE LA CUVE DU CHAUFFE-EAU (NON COUVERTE PAR LA GARANTIE).

Avant tout démontage du capot, s'assurer que l'alimentation électrique est coupée.

• Vidange : opération indispensable si l'appareil doit rester sans fonctionner dans un local soumis au gel.

- 1 - Couper le courant
- 2 - Fermer l'arrivée d'eau froide
- 3 - Vidanger grâce à la manette du groupe de sécurité en ayant ouvert un robinet d'eau chaude
- 4 - Protéger le groupe de sécurité contre le gel
- 5 - Pour remettre le chauffe-eau en service, voir rubrique «Mise en Service».

• Se référer à un professionnel ou à une personne habilitée si le groupe de sécurité a gelé.

• Dératrage : à faire effectuer tous les deux ans dans les régions d'eaux entartrantes; s'adresser à une personne habilitée; ne pas gratter les parois de l'appareil.

Si les performances de votre appareil venaient à diminuer, il se peut que votre élément chauffant soit entartré, dans ce cas, faites appel à votre installateur qui se chargera de cette opération de nettoyage.

• **Vérification de l'anode magnésium : à faire effectuer tous les 2 ans; s'adresser à une personne habilitée.**

• Les pièces pouvant être remplacées sont :

- Le thermostat,
- L'anode de magnésium,
- L'élément chauffant blindé,
- Le joint,
- Le capot,
- La sécurité thermique et le cordon d'alimentation,
- Le voyant lumineux.

L'ouverture du chauffe-eau implique sa vidange et le remplacement du joint de bride.

Toute opération de remplacement doit être effectuée par une personne habilitée avec des pièces d'origine constructeur.

• S'il est constaté un dégagement continu de vapeur ou d'eau bouillante par la vidange ou lors de l'ouverture d'un robinet de puisage par ce dernier, couper l'alimentation électrique du chauffe-eau et REFERER A UN PROFESSIONNEL OU A UNE PERSONNE HABILITEE.

FIN DE VIE

- Avant démontage de l'appareil, mettre celui-ci hors tension et procéder à sa vidange.

- La combustion de certains composants peut dégager des gaz toxiques, ne pas incinérer l'appareil.

Environnement (DEEE) : Ne jetez pas votre appareil avec les ordures ménagères mais déposez-le à un endroit assigné à cet effet (point de collecte) où il pourra être recyclé.



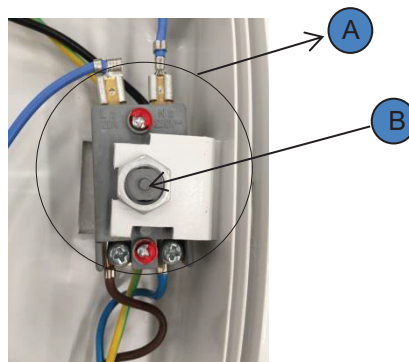
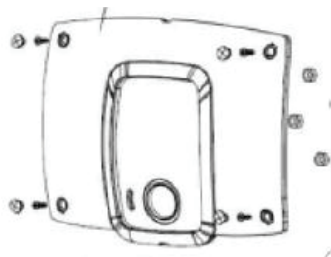
EN CAS DE PROBLEME

Si, lors de la première chauffe **le voyant est éteint** ou s'il reste constamment éteint, faire mesurer par un professionnel l'alimentation électrique (à l'aide d'un multimètre).

Voici les cas selon les résultats de la mesure:

- S'il n'y a pas d'alimentation ou si l'alimentation est incorrecte : ce défaut d'alimentation est à faire corriger par un électricien
- S'il y a bien 230V environ :

Tous nos chauffe-eau sont équipés d'un coupe circuit de sécurité **(A)** qui déclenche l'arrêt du chauffe-eau si la température atteint accidentellement une valeur exagérée. En cas de déclenchement de la sécurité, **COUPER LE COURANT AVANT TOUTE OPÉRATION**. Pour réarmer la sécurité, il est nécessaire de retirer le capot, ensuite, appuyer sur le bouton **(B)** du coupe-circuit thermique



CONDITIONS DE GARANTIES

1) - Le chauffe-eau doit être installé par une personne habilitée conformément aux règles de l'art, aux normes en vigueur et aux prescriptions de nos notices techniques.

Il sera utilisé normalement et régulièrement entretenu par un spécialiste.

Dans ces conditions, notre garantie s'exerce par échange ou fourniture gratuite à notre Distributeur ou Installateur des pièces reconnues défectueuses par nos services, ou le cas échéant de l'appareil, à l'exclusion de toute indemnité et prolongation de garantie.

La garantie prend effet à compter de la date de pose, justificatif d'installation faisant foi; en l'absence de justificatif, la date de prise en compte sera celle de fabrication indiquée sur la plaque signalétique du chauffe-eau majorée de six mois.

La garantie de la pièce ou du chauffe-eau de remplacement (sous garantie) cesse en même temps que celle de la pièce ou du chauffe-eau remplacé.

GARANTIE

Cuve : 3 ans

Éléments électriques et pièces amovibles : 1 an

Les frais ou dégâts dus à une installation défectueuse (gel, groupe de sécurité non raccordé à l'évacuation des eaux usées, absence de bac de rétention, par exemple) ou à des difficultés d'accès ne peuvent en aucun cas être imputés au fabricant.

2) - Limites de garantie.

Sont exclues de ces garanties les défaillances dues à :

Des conditions d'environnement anormales :

- Positionnement dans un endroit soumis au gel ou aux intempéries, locaux surchauffés ou mal ventilés.
- Alimentation avec une eau présentant des critères d'agressivités particulièrement anormaux (DTU-Plomberie 60-1 additif 4).
- Alimentation électrique présentant des surtensions importantes.

L'application de la garantie est, en outre, subordonnée à la pression de l'eau d'alimentation qui ne doit pas être supérieure à 0,5 MPa (5 bar) à l'entrée de l'appareil.

Une installation non conforme à la réglementation, aux normes et aux règles de l'art-Notamment :

- Absence ou montage incorrect d'un groupe de sécurité neuf et conforme à la norme NF EN 1487, modification du réglage du groupe de sécurité.
- Corrosion anormale due à un raccordement hydraulique incorrect ou à une absence de manchons diélectriques (contact direct fer cuivre).
- Raccordement électrique défectueux : non conforme à la norme d'installation NFC 15-100, mise à la terre incorrecte, section de câble insuffisante, non-respect des schémas de raccordement prescrits, etc...
- Mise sous tension de l'appareil sans remplissage préalable (chauffe à sec).
- Position de l'appareil non conforme aux consignes de la notice.

Un entretien défectueux :

- Entartrage anormal des éléments chauffants et des organes de sécurité.
- Non entretien ou dysfonctionnement du groupe de sécurité se traduisant par des surpressions.
- Corrosion de cuve avec dissolution complète de l'anode de magnésium.
- Carrosserie soumise à des agressions extérieures.
- Modification des équipements d'origine, sans avis du constructeur ou emploi de pièces détachées non référencées par celui-ci.

3) - Recommandations

Pour les régions où l'eau est très calcaire, il est possible de traiter l'eau avec un adoucisseur. Ce dernier doit être bien réglé et la dureté de l'eau doit rester supérieure à 15°.

4) - Les dispositions des présentes conditions de garantie ne sont pas exclusives du bénéfice au profit de l'acheteur, de la garantie légale pour défauts et vices cachés qui s'appliquent en tout état de cause dans les conditions des articles 1641 et suivants du Code Civil.



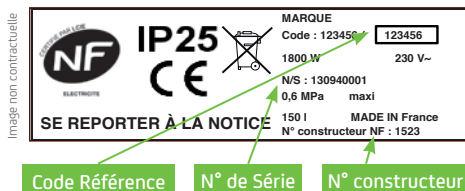




INFORMATIONS APRÈS-VENTE (FRANCE UNIQUEMENT) : QUE FAIRE EN CAS DE PANNE ?

1/ CONSULTEZ LE TABLEAU D'AIDE AU DIAGNOSTIC (voir sommaire)
OU RENDEZ-VOUS SUR WWW.CONFORT-SAUTER.COM (rubrique Questions/Réponses)

2/ SI VOTRE PROBLÈME PERSISTE, RELEVEZ LES RÉFÉRENCES DU PRODUIT



Code Référence : _____

N° de série : _____

N° constructeur : _____

Étiquette collée sur l'habillage latéral du chauffe-eau

**3/ CONTACTEZ LE SAV OU VOTRE REVENDEUR
POUR TOUTE DÉMARCHE DE GARANTIE**

09 77 42 42 42 Service gratuit
+ prix appel

* du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30
et de 13h30 à 18h00

A/ Réparation du produit sous garantie

- Votre interlocuteur fera avec vous le diagnostic de la panne éventuelle et fournira les pièces nécessaires si la défectuosité rentre dans le cadre de la garantie.
- Vous pourrez ensuite procéder au remplacement de la pièce concernée.
- Votre revendeur vous accordera la garantie conformément aux articles L 211-1 et suivants du code de la consommation et aux durées de garantie indiquées dans cette notice.

B/ Dépannage du produit sous garantie

La garantie dépannage concerne le remplacement des pièces défectueuses.

Pour ce produit, elle s'applique pendant 1 an.

- Le SAV déterminera le besoin d'une intervention (remplacement d'une pièce défectueuse). Fournissez-lui les références exactes du produit. Une station SAV locale vous contactera sous 48h du lundi au vendredi (hors jours fériés) pour fixer un rendez-vous.

- Pièces susceptibles d'être dépannées : capot de protection/joint de porte/thermostat/élément chauffant (blindé ou stéatite)/fourreau pour résistance stéatite.
- La station SAV remplacera la pièce défectueuse (en France métropolitaine uniquement dans un rayon de 30 km autour du point de vente ou de la station SAV. Cette prise en charge ne concerne que le remplacement des pièces défectueuses. Toute intervention non justifiée sera facturée par la station SAV suivant ses tarifs en vigueur).

C/ Remplacement du produit complet

Uniquement dans le cas d'une fuite due à une cuve percée (les fuites pouvant être dues à un problème de joint d'étanchéité sont exclues). Votre MAGASIN gèrera l'échange du produit. La garantie sera accordée après expertise technique du produit en usine (voir les conditions générales de garantie).



ATTENTION

Un produit présumé à l'origine d'un sinistre doit rester à la disposition des experts d'assurance, et le sinistré doit en informer son assureur. Tout remplacement doit se faire en accord avec l'assurance.



CONDITIONS DE GARANTIE

- La durée de garantie pour la cuve est de 3 ans et les pièces électroniques d'1 an à compter de la date d'achat et ne saurait excéder 42 mois à partir de la date de fabrication en l'absence de justificatif.
- SAUTER assure l'échange ou la fourniture des pièces reconnues défectueuses à l'exclusion de tous dommages et intérêts.
- Les frais de mains d'oeuvre, de déplacement et de transport sont à la charge de l'utilisateur.
- Les détériorations provenant d'une installation non conforme, d'un réseau d'alimentation ne respectant pas la norme NF EN 50160, d'un usage anormal ou du non respect des prescriptions de ladite notice ne sont pas couvertes par la garantie.
- Les dispositions des présentes conditions de garantie ne sont pas exclusives du bénéfice, au profit de l'acheteur, de la garantie légale pour défauts et vices cachés qui s'appliquent en tout état de cause dans les conditions des articles 1641 et suivants du code civil.
- Présenter le présent certificat uniquement en cas de réclamation auprès du distributeur ou de votre installateur, en y joignant votre facture d'achat.



Le choix 100% tranquillité à partir de 45€

Avec Garantie +, vous bénéficiez :

- d'une extension de garantie de 3 ans
- de services premium incluant :
 - en cas de besoin : un dépannage à domicile, pièces et main-d'oeuvre incluses
 - des conseils personnalisés,
 - des rappels d'entretien



ENREGISTREZ VOS PRODUITS

sur www.confort-sauter.com

et tentez de gagner 3 ans de garantie supplémentaire pour tous vos appareils.



09 77 42 42 42 Service gratuit + prix appel

Avant d'appeler SAUTER Service, munissez-vous des informations suivantes indiquées sur la plaque signalétique située sur le côté de l'appareil.

*du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

Pour toute information complémentaire, rendez-vous sur www.confort-sauter.com

Type de l'appareil : _____

N° de série : _____

Date d'achat : _____

Cachet du revendeur

LIQUINE - photo non contractuelle
U0585092

www.confort-sauter.com

